

# LES INFOS DU CDRP

Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Bulletin d'information aux licenciés.



N°



Mai



2005



**FFRandonnée** 

CDRP 21, la meilleure façon de marcher.

Comité départemental  
Côte d'Or

## L'EDITORIAL du PRÉSIDENT

Le magazine l'Express, dans son numéro 2806 du 11 avril dernier, publie le résultat d'une enquête réalisée à partir d'un gigantesque questionnaire, distribué à 2 millions d'exemplaires.

Dijon est la 7<sup>ème</sup> ville de France pour la pratique de la randonnée pédestre. En affichant sans complexe 32,4% d'adeptes déclarés, Dijon dépasse allégrement les 24,9% de la moyenne des cinquante plus grandes agglomérations de France.

Certes le premier club dijonnais est né en 1876 et la géographie du département se prête parfaitement à cette pratique. Jeunes et moins jeunes, sportifs, randonneurs ou promeneurs du dimanche trouvent facilement sentiers à leurs pieds.

Mais peut-on se contenter de ces deux seuls arguments pour expliquer un tel succès dans une contrée qui n'a rien d'un territoire aussi prestigieux que les Alpes, les Calanques ou autres massifs montagneux.

Ce résultat, même s'il est réaliste de penser qu'il est aussi dû à un phénomène de mode, est sans aucun doute le fruit de bien des années de travail des bénévoles qui gèrent les itinéraires, qui communiquent, qui fédèrent les clubs et associations, qui forment des animateurs compétents.

Aussi, le comité directeur qui vient de terminer un mandat de quatre années, peut légitimement se réjouir et même s'enorgueillir de pareils résultats qui sont en grande partie la récompense des efforts déployés pendant cette mandature. Le deux mars dernier, une nouvelle équipe a été élue pour quatre ans. Elle aura la lourde tâche de conserver les 32,4% de randonneurs dijonnais pratiquant la randonnée pédestre, et surtout, d'étendre cet engouement à tout le département.

De plus, je ne doute pas un seul instant que les randonneurs adhérents ou sympathisants de Côte d'Or, mettront un point d'honneur à nous aider pour la réalisation de cet excitant challenge !!!

Bonnes randonnées à tous...



CLAUDE BAROUEL

### FÊTE NATIONALE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE DIMANCHE 19 JUIN 2005 MARSANNAY-LA-CÔTE

Départs et arrivées des circuits : Maison de Marsannay, route des Grands Crus. Rendez-vous 1/2 h avant le départ. Petit déjeuner offert (café pour le circuit de l'après-midi). Pique-nique tiré du sac en commun aux Sapins du Garde. Pot de l'amitié offert par l'Office de Tourisme à 17 h.

#### 4 circuits pédestres accompagnés et commentés

25 km : Départ à 8h15 - 20 km : Départ à 8h45

15 km : Départ à 9h30 - 8 km : Départ à 13h30 (familles)

Le long du chemin découverte du patrimoine, de la flore, de l'histoire locale avec géologue, conteurs locaux... Port de chaussures de randonnée obligatoire, recommandé pour les 8 km. Inscriptions sur place : licenciés FFRP 1 €, non licenciés 2 €. Gratuit pour les moins de 12 ans et pour le circuit des 8 km. Pour des raisons de sécurité, les chiens ne sont pas admis. Renseignements : CDRP 21 : 03.80.63.64.60 - 06.08.05.34.42. Office de Tourisme : 03.80.52.27.73.

Co-organisation : CDRP, Office de Tourisme Marsannay-la-Côte.

Partenaires : Mairie de Marsannay-la-Côte, Commission Tourisme Vert de l'Office de Tourisme, Syndicat Intercommunal de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Plateau de Chenôve, Leclerc, Gaz de France, France Bleu Bourgogne.

### JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DE LA RANDONNÉE DIMANCHE 2 OCTOBRE 2005 CHÂTILLON-SUR-SEINE

Partageons les Chemins en Pays Châtillonnais,  
à pied, à cyclo, à VTT et à cheval

Départs et arrivées des circuits salle Désiré Veque, rue de Seine à Châtillon-sur-Seine. Rendez-vous 1/2 h avant le départ. Petit déjeuner de bienvenue. Pique-nique tiré du sac, café offert Pot de l'amitié offert par la Mairie de Châtillon-sur-Seine à 16 h 30.

#### 3 Circuits accompagnés et commentés

22 km : Départ à 8 h 30 - 17 km : Départ à 9 h 30

7 km : Départ à 13 h 30 (familles)

Le long du chemin découverte de la Douix, de la forêt, avec des intervenants, conteurs locaux...Participation aux frais : Non licenciés 2 €, licenciés FFRP ou FFCT 1 €. Gratuit pour les moins de 18 ans. Port de chaussures de randonnée obligatoire. Recommandées pour les 7 km. Pour des raisons de sécurité, les chiens ne sont pas admis. Renseignements : CDRP 21 ou MJC Châtillon-Rando : 03.80.91.36.99.

Co-organisation : CODEP 21 FFCT, CDRP 21, MJC Châtillon-sur-Seine, CDTE 21, Châtillon-Cyclotourisme.

Partenaires : Ville de Châtillon-sur-Seine,  
Office de Tourisme, Gaz de France.

**LE CDRP 21, C'EST AUSSI...  
UN WEEK-END INTER ASSOCIATIONS.**

24 et 25 septembre 2005, le CDRP 21 organise 2 journées de randonnée ouvertes à tous les licenciés. Entre « Vosges et Rhin ». Renseignements : C.D.R.P. 21 ou Bernard Mathieu : 03 80 45 41 64



### LES MODIFICATIONS D'ITINÉRAIRES

(Toujours dans le but d'éviter de passer sur des propriétés privées ou pour des raisons de sécurité).

**GR 7 - dessus d'Evelle** : déviation de quelques mètres sur une longueur de 500m environ afin d'éloigner le sentier du bord de la falaise.

**Descente entre Notre Dame d'Etang et la Fontaine Ste Anne (carte 1)** : descente assez raide en limite de forêt domaniale. Afin de limiter l'érosion, 2 zones avec quelques marches et une chicane seront aménagées. Le balisage sera effectué dès que l'équipement sera posé.

**Nord de Velars sur Ouche (carte 2)** : nouveau tracé entre le pont sous la voie ferrée et la Rente du Fays en passant par "La Grille" et la Forêt Domaniale de la Brosse uniquement en dehors de la période de chasse au bois sinon l'itinéraire passera par la petite route. Le balisage sera effectué dès que la signalétique sera en place.

**Chemin des Grands Crus** : la déviation provisoire par la petite route goudronnée entre Villers-la-Faye et la chapelle du Mont-St-Victor est supprimée, les marches sur l'itinéraire normal ayant été consolidées et une rambarde ayant été posée.

### NOUVEAUX ITINÉRAIRES

**Pays Châtillonnais** : Circuit du Duesmois sud (20 km environ). Circuit de la Vallée du Brevon (20 km environ). Les tracés peuvent être téléchargés sur le site de Côte d'Or Tourisme.

### FICHE – ALERTE®

Afin d'améliorer la qualité des itinéraires balisés en Côte d'Or nous vous demandons de renvoyer au CDRP la fiche ci-dessous si vous rencontrez une anomalie importante. (Reproduction en demi format à photocopier). Cette fiche sera également disponible sur le site du CDRP, à l'agence de Dijon de l'IGN, dans certains magasins de sport-nature et dans les Offices de Tourisme.

#### RESEAU ECOVEILLE® - FICHE ALERTE®

Relevé d'Anomalies sur un Itinéraire de Randonnée  
Pédestre Balisé en Côte d'Or

Nom\* : Prénom :  
Adresse :  
Code Postal : Commune  
Tél. : Fax : e-mail :

Date du constat :

Type de sentier :

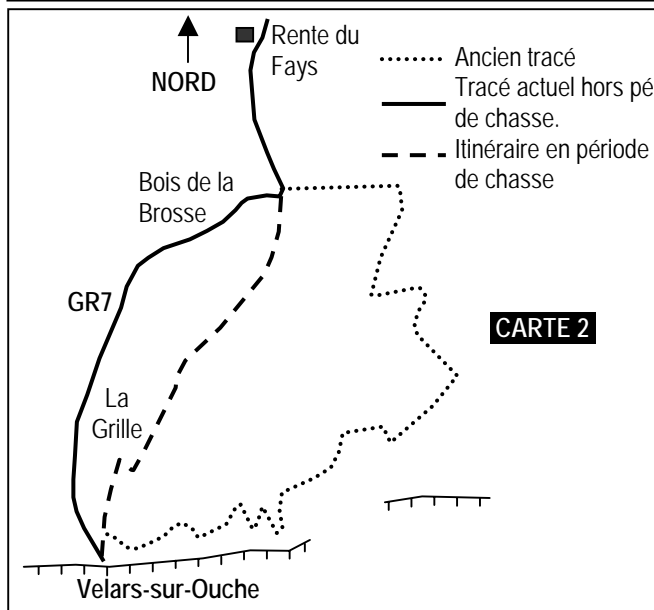
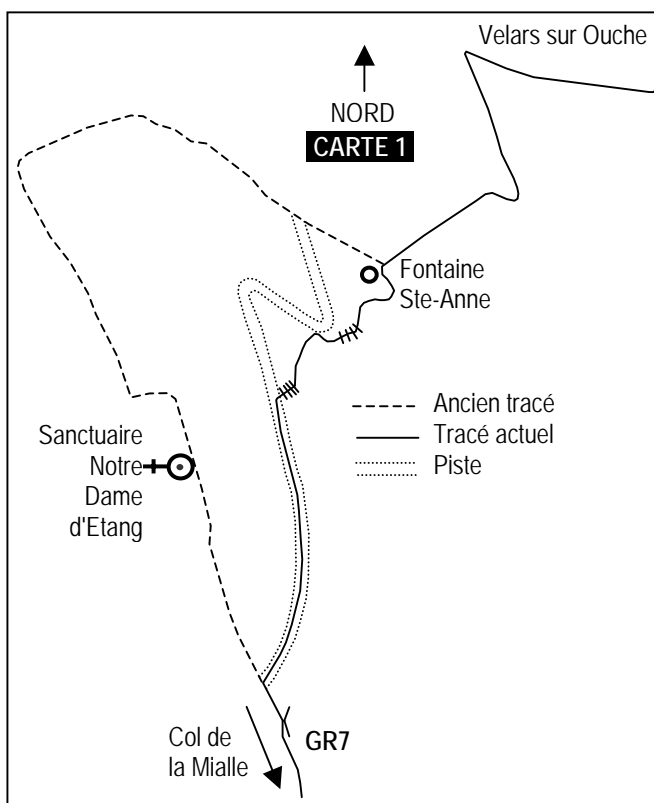
GR ( blanc et rouge ) :  N° :  
GRP (jaune et rouge) :   
PR ( en général jaune) :  Nom ou N° :  
Lieu de l'anomalie : ( si possible joindre un plan )

Nature de l'anomalie :

Fiche à retourner à :

CDRP BP 1601- 21035 DIJON CEDEX  
Tél. 03 80 63 64 60 fax : 03 80 49 90 97  
e-mail : cdrp21@wanadoo.fr

\*Ces données sont facultatives mais nous permettrons de vous tenir au courant du suivi.



### Signalétique :

- Nouveaux poteaux avec flèches directionnelles :  
**Chemin des Grands Crus** (surtout de Volnay à Santenay).  
**GR 7** : Butte de Vergy, Arcenant, 3 Croix.

### Intersection GR 213 et GR 2.

- Panneau avec les sentiers pédestres balisés : Arcenant sur le parking devant la salle polyvalente le long de la D 25f ( GR7 et 76- sentiers Patrimoine et Voituret )

**ROGER MUTIN**

### UN NOUVEAU TOPO-GUIDE ARRIVE

Découvrez les lacs de l'Auxois et leurs 193 km de sentiers balisés grâce au nouveau topo-guide "Le Tour des lacs de l'Auxois", en vente à l'Office de Tourisme de Pouilly-en-Auxois à partir de juin 2005. Sentiers pédestres de première catégorie, inscrits au PDIPR. Circuits d'une journée à une semaine. Le topo-guide comprend 6 cartes avec les tracés, le descriptif des itinéraires, 134 points GPS, un guide du patrimoine rural, un listing des adresses utiles (hébergements, restauration,...) Prix : 8 €.

# UN NOUVEAU COMITÉ DIRECTEUR ÉLU LE 2 MARS 2005

Les élections du 2 mars dernier, qui se sont tenues à l'occasion de l'assemblée générale annuelle réunie à Saint-Apollinaire, ont permis d'élire un nouveau comité composé de 24 membres. Beaucoup faisaient partie de l'ancienne équipe, mais de nouveaux membres sont venus la renforcer.

Ce nouveau comité directeur dont l'organisation a été profondément modifiée afin de le rendre plus efficace, est plus jeune et en même temps plus représentatif des associations adhérentes. (15 associations représentées).

Il a vu disparaître les trois pôles antérieurs, à savoir le pôle « sentiers et itinéraires », le pôle « formation » et celui intitulé « vie associative ».

Nous avons pensé qu'une nouvelle organisation autour de commissions spécialisées serait plus efficace. Sur cette base, nous avons créé neuf commissions directement rattachées au bureau. Chaque commission a été confiée à un responsable chargé de l'animer.

Parallèlement à cette nouvelle répartition des tâches, il nous est apparu intéressant de renforcer le bureau ; ainsi le Président Claude BAROUEDEL sera désormais secondé par trois vice-présidents dont une femme, Anne-Catherine Loisier.

Ancienne présidente du CDRP, elle symbolisera la présence au sein du comité de 59% des femmes licenciées.

Roger MUTIN est chargé en particulier de la gestion des sentiers et des itinéraires, Hervé LEGUAI prendra en charge le suivi des finances et la mise en place du plan stratégique 2005-2008.

Le président est également assisté d'un conseiller technique, Pascale LAMBERT directrice de Côte d'or Tourisme.

Bernard MATHIEU conserve son poste de Secrétaire Général et Yves FONTAINE, nouvel élu, a été nommé Secrétaire-Adjoint. Bernard DESCHAMPS vient renforcer le secrétariat général.

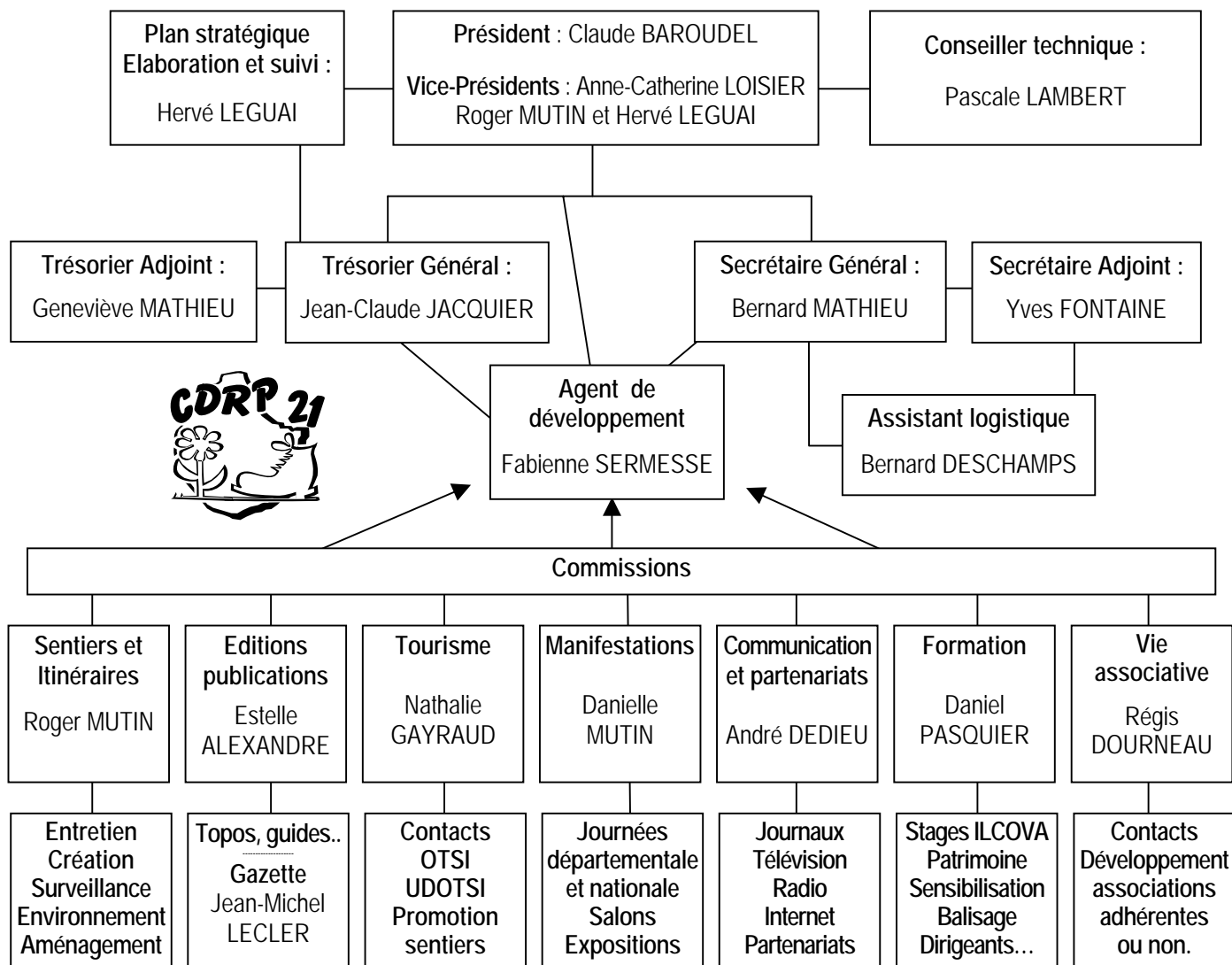
Jean-Claude JACQUIER retrouve son poste de Trésorier et sera assisté de Geneviève MATHIEU Trésorière-Adjointe.

Enfin cette équipe continuera de s'appuyer sur Fabienne SERMESSE, notre agent de développement salarié du Comité départemental. Nous aurons l'occasion de revenir dans nos prochaines éditions sur le fonctionnement et le rôle de chacune des commissions.

Vous découvrirez ci-dessous le nouvel organigramme de Comité directeur.

HERVÉ LEGUAI

## ORGANIGRAMME DU COMITÉ DIRECTEUR 2005





# CA BOUGE EN CÔTE D'OR

## DU NOUVEAU CÔTÉ GAZETTE

**N**ouveau membre du Comité Directeur en charge des "Infos du CDRP", je sollicite la collaboration de tous ceux qui, animés de notre commune passion de la randonnée, souhaiteraient apporter, même occasionnellement, leur concours à notre gazette, afin de partager avec l'ensemble de ses lecteurs le fruit de leur expérience, l'intérêt d'informations glanées ici ou là ou encore les compétences de leur expertise dans les différents domaines en relation avec la randonnée ou l'environnement.

Mon invitation va également à ceux qui, ayant particulièrement apprécié la lecture d'ouvrages ou d'articles dédiés à ces mêmes domaines, aimeraient en rendre compte dans le bulletin. Outre de telles contributions, le bulletin pourrait être aussi le lieu de rencontre entre des porteurs de projets de randonnées et des lecteurs susceptibles de concourir à leur réalisation.

Quelle que soit votre participation à notre gazette, qui paraît aux mois de janvier, mai et septembre, il importe que vos documents me parviennent avant le 15 du mois précédant celui de la parution de préférence sous la forme de courriels à [jm.lecler@wanadoo.fr](mailto:jm.lecler@wanadoo.fr), à défaut sur disquette ou papier adressés à mon domicile 9 rue Colson à Dijon, ou au CDRP.

Mais d'ici le prochain bulletin, j'espère avoir le plaisir de faire la connaissance de tous ceux, passionnés de la nature, techniciens, chroniqueurs ou simples randonneurs qui envisageraient d'apporter leur collaboration, même épisodique, à la réalisation du bulletin. Ils pourront me joindre au 03-80-50-11-46 ou à [jm.lecler@wanadoo.fr](mailto:jm.lecler@wanadoo.fr)

Jean-Michel LECLER

## FORMATION

### AFPS ET RANDONNEE Dijon 3 et 4 DÉCEMBRE 2005

Stage de préparation à l'attestation de formation aux premiers secours adaptée à la pratique de la randonnée pédestre (pré-requis pour se présenter au stage du brevet fédéral).

Une formation développée spécialement avec la Protection Civile pour les licenciés du CDRP 21. Renseignements complémentaires au CDRP.



### "Les Cyclotouristes Bourguignons" organisent DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2005 14<sup>E</sup> RANDONNEE PEDESTRE D'AUTOMNE À PLOMBIÈRES LES DIJON.

Départ et arrivée des circuits parking du Pâtis, devant la salle des fêtes.

Petit déjeuner offert, pique-nique tiré du sac, chaussures de randonnée obligatoires. Inscriptions sur place.

**Circuits fléchés 15 et 20km. Départ 9h  
Parcours accompagné 7km. Départ 13h30**

Gratuit moins de 12 ans, 1 à 2 € licenciés FFRP ou FFCT, 2 à 4 € non licenciés. Pour des raisons de sécurité les chiens ne sont pas admis. Contrôles avec boissons, fruits et petit ravitaillement, allure libre... Nombreuses récompenses à l'arrivée.

En fin d'après-midi, remise des coupes et des récompenses, suivie du pot de l'amitié.

**Renseignements : 03-80-56-58-60**  
Ou courriel : [regis.dou@infonie.fr](mailto:regis.dou@infonie.fr)

### 55<sup>EME</sup> BREVET

### DU RANDONNEUR BOURGUIGNON 8 ET 9 OCTOBRE 2005 À NUITS-SAINT-GEORGES.

Renseignements et inscriptions  
Club Alpin Français Dijon (03-80-43-86-02).

### LE SENTIER BIBRACTE-ALESIA EN FETE 17 juillet 2005 à GIEN SUR CURE

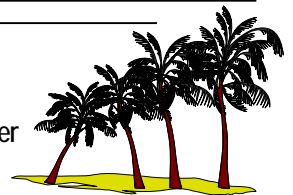
25 km départ 8h - 18 km départ 8h 30  
12 km départ 8h 45

Randonnée spectacle 6 km départ 9h  
Musique traditionnelle, contes, récits et anecdotes...

Co-organisation : ffrandonnée Comité Régional de Bourgogne, club "Lai vie haute".  
Renseignements 03-86-76-13-89  
Licencié 2€ (Moins 16 ans 1€) Non licenciés 3€

## L'A.L.C. LONGVIC EN RANDONNEE À L'ILE DE LA REUNION

**D**élaissant les sentiers battus de Côte d'Or, une vingtaine de randonneurs de l'ALC sont partis explorer l'île de la Réunion du 11 au 23 octobre, une période assez favorable du point de vue climatique.



Sacs à dos allégés, accompagnés de guides locaux très sympathiques, ils ont pu découvrir la diversité exceptionnelle de cette "île Intense" posée au milieu de l'Océan Indien.

Si les incontournables cirques de SALAZIE, MAFATE, CILAOS et la FORET TROPICALE ou le PITON de la FOURNAISE ont profondément marqué les esprits... et le physique, les métropolitains ont particulièrement apprécié la luxuriante végétation, la gastronomie et surtout le chaleureux accueil créole favorisé, il est vrai, par quelques punches ou rhums arrangés (hors sentiers bien sûr).

Lors de l'assemblée générale du club le 20 janvier, une exposition photos a permis de retracer et faire partager ce fabuleux voyage au Président Daniel SORDET, lequel s'est beaucoup investi dans ce projet, au Président du CDRP Claude BAROUEL et à tous les randonneurs restés sur le continent.

Vous l'avez compris, c'est le voyage à conseiller à tous ceux qui aiment la nature et la rando, sans craindre toutefois près de 11 heures d'avion et un investissement quelque peu supérieur à nos habituels déplacements locaux. Mais quelle récompense ! Et après ? Une seule envie : y retourner !

DANIEL VERSEUX

## DEVELOPPEMENT DURABLE, A QUOI CA SERT ???

**D**éveloppement durable... Voici un concept dont on entend parler dans tous les médias, qu'on lie à toutes les sauces et qui est à la mode. Est-ce que je fais « du développement durable » lorsque je trie mes déchets ou bien lorsque j'utilise le pédibus au lieu de ma voiture pour aller au centre ville ? La Fédération Française de la Randonnée Pédestre s'est engagée dans cette démarche et souhaite que les Comités en fassent autant. Mais concrètement le Développement durable... qu'est-ce que ça signifie ?

### 4 milliards de bouches à nourrir d'ici 2050

Aujourd'hui, nous sommes 6,2 MILLIARDS d'êtres humains à vivre sur la TERRE alors qu'il y a une trentaine d'années nous étions seulement 3,5 milliards... une augmentation de 79%.

Avant le milieu de ce siècle, nous serons peut-être 10 milliards d'êtres humains, si l'on en croit les données démographiques. Quatre milliards de bouches supplémentaires à nourrir, loger, chauffer, éclairer... alors qu'actuellement 800 millions de personnes souffrent de la faim, qu'un milliard et demi n'ont pas accès à l'eau et 2 milliards ne sont pas raccordés aux réseaux d'électricité.

Des questions fondamentales se posent. Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ? Comment répartir les richesses entre pays riches et pays moins développés ? Comment préserver les ressources naturelles et la planète tout en répondant aux besoins des populations ?...

Le concept de développement durable est né de ces questions afin d'apporter des réponses concrètes. Il est résumé d'une phrase : « un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'écologie, l'économie et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois pôles. **A long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.**

### DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN CONCEPT RÉCENT ?

La réflexion sur la relation entre activités humaines et écosystème est présente dans les philosophies grecques et romaines. Mais ce n'est que dans la deuxième moitié du XXe siècle qu'elle sera traduite par le concept de Développement Durable.

En 1951, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature publie un premier Rapport sur l'Etat de l'Environnement dans le Monde, précurseur car il essaie de « réconcilier » économie et écologie.

Les années 60 sont marquées par le déplorable constat que les activités génèrent des atteintes à l'environnement (déchets, pollutions...).

C'est en 1970 que le Club de Rome dénonce le danger de croissance économique et démographique exponentielle sur l'environnement. En 1972 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain à Stockholm apparaît le concept d'éco-développement. Les années 80 font découvrir au public que les pollutions agissent sur l'ensemble de la planète et provoquent des dérèglements globaux (« trou » dans la couche d'ozone, pluies acides, désertification...). On prend alors conscience de la nécessité d'une solidarité planétaire. En 1987, la Commission dite Brundtland - **Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement** - consacre alors le terme de « Sustainable Development » soit en français « Développement Durable ».

En 1992 à Rio de Janeiro lors de la **Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED)**, le développement durable est consacré par 182 Etats. La CNUED est une étape décisive dans l'engagement des Etats en faveur du développement durable, dans la formulation des finalités et des principes du développement durable et dans l'établissement d'un programme d'action pour le 21e siècle nommé Action 21 ou plus communément l'Agenda 21 de Rio. La CNUED est suivie par diverses conférences internationales qui approfondiront l'Agenda 21.

Le développement durable est une notion qui ne concerne pas uniquement les gouvernements mais aussi les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations, les institutions publiques ou privées... C'est l'ensemble de la société qui est concernée. Cette démarche ne peut réussir que si le citoyen se sent responsable des progrès à accomplir et y participe tant dans ses activités professionnelles que privées.

Il en va de l'avenir de la planète car... ça chauffe !

FABIENNE SERMESSE



**SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2005**  
du lundi 30 MAI AU dimanche 5 juin.

Le "Grand Dijon" propose un programme de  
**RANDONNÉES PÉDESTRES :**

**Mercredi 1<sup>er</sup> juin : Circuit urbain :** Carrières Bacquin - Arquebuse.  
Départ : 9h 30 et 14h 30

**Circuit rural :** départ : 9h 30 Neuilly et 14h 30 Ouges

**Samedi 4 juin : Circuit urbain :** Toison d'Or - départ : 9h 30 et 14h 30  
**Circuit rural :** départ : 9h Magny sur Tille, 14h 30 Bretenières.

**Plus d'infos :** [www.grand-dijon.fr](http://www.grand-dijon.fr) - Tel. : 03 80 50 35 35

**Sur Internet :** [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) / [www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)

Sources : ADEME. Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

## LES SENTIERS du "GRAND DIJON"

Le "Grand Dijon", dans le cadre de sa politique relative au développement partagé et durable, s'est fixé pour objectif la création d'un véritable réseau pédestre sur le territoire de l'agglomération. Ces circuits offriront la possibilité de randonner sans avoir recours à la voiture. Ils permettront à tout un chacun de mieux connaître sa propre commune, de rejoindre les itinéraires de randonnées à l'extérieur de la ville et de découvrir les communes voisines par des sentiers agréables, entretenus et sans véhicules motorisés.

A terme, la pratique de ces chemins aboutirait à la réalisation d'un autre objectif de la Communauté : équilibrer la fréquentation des promeneurs entre l'est et l'ouest de l'agglomération.

Après une première phase de diagnostic sur l'ensemble des cheminements piétons, des espaces et sites remarquables de l'agglomération, le Grand Dijon a programmé une deuxième

phase : l'établissement du schéma directeur des sentiers du Grand Dijon. Par convention en date du 10 octobre 2004, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a donné mission au Comité départemental de la Randonnée Pédestre de Côte d'Or « CDRP21 » pour établir le schéma directeur des sentiers pédestres du Grand Dijon.

L'objectif principal de cette mission était d'aboutir à la définition de 1 à 4 circuits par commune et de réaliser une cartographie du schéma directeur comprenant l'ensemble des circuits et des liaisons prévus sur le territoire de l'agglomération.

Cette mission vient de se terminer pour le CDRP21. Le schéma directeur est en cours de validation par l'assemblée communautaire du Grand Dijon.

Bien évidemment nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce projet dans le prochain numéro des Infos du CDRP.

# ORIENTATION - LECTURE DE CARTE : PETIT LEXIQUE.

**P**our bien comprendre la cartographie, il est nécessaire d'adopter, sinon un langage commun, du moins un certain nombre de termes spécifiques compris par tous.

Ce petit lexique couvre le vocabulaire principal de l'amateur.

**EQUIDISTANCE** : distance verticale entre 2 plans horizontaux = entre les courbes de niveau d'une carte.

**COURBE DE NIVEAU** : ligne fictive reliant tous les points de même altitude. (Infos CDRP n°2).

**NORD GEOGRAPHIQUE** (ou nord vrai) : représenté par les méridiens convergeant aux pôles. (Infos CDRP n°3).

**NORD MAGNETIQUE** : indiqué par l'aiguille aimantée de la boussole. En changement continu dans le temps et selon le lieu. (Infos CDRP n°3).

**NORD LAMBERT** : spécifique, défini par le quadrillage kilométrique Lambert. (Infos CDRP n°3).

**NORD UTM** : spécifique, défini par le quadrillage kilométrique UTM. (Infos CDRP n°3).

**LATITUDE** : angle de référence par rapport à l'équateur : parallèle. Vers le nord ou le sud.

**LONGITUDE** : angle de référence par rapport à une ligne reliant les 2 pôles : méridien.

**ALTITUDE** : distance verticale d'un point par rapport à un plan de référence 0 (niveau moyen de la mer Méditerranée pour la France).

**MERIDIEN** : ligne fictive reliant les 2 pôles.

**PARALLELE** : cercle fictif tracé parallèlement à l'équateur.

**DECLINAISON** : angle formé par le nord géographique et le nord magnétique (En constant changement dans le temps et selon le lieu).

**ANGLE DE MARCHE** : angle entre le nord magnétique et une direction de déplacement.

**AZIMUT MAGNETIQUE** : angle formé par la direction d'un déplacement ou d'un point de visée et le nord magnétique.

**AZIMUT GEOGRAPHIQUE** : angle formé par la direction d'un déplacement ou d'un point de visée et le nord géographique.

**PROJECTION** : système permettant de reproduire la surface d'une sphère sur une surface plane avec un minimum de déformation.

- Mercator : sur un cylindre tangent à l'équateur.

- UTM : sur un cylindre tangent à un méridien. (Infos CDRP n°8).

- Lambert : sur un cône tangent à un parallèle.

**COORDONNEE** : définie par la latitude et la longitude, éventuellement l'altitude. (Infos CDRP n°1)

- Géographique : exprimée en degrés ou en grades par rapport à un méridien et un parallèle de référence.

- Kilométrique ou rectangulaire : exprimée en kilomètres par rapport à un quadrillage kilométrique spécifique (UTM ou Lambert).

**QUADRILLAGE** : UTM ou Lambert. Carroyage kilométrique se superposant aux cartes et servant à définir les coordonnées kilométriques. (Infos CDRP n°1).

**RELEVEMENT** : détermination de la position d'un point.

**TRIANGULATION** : méthode pour se situer en effectuant 3 relevés d'azimut. (Infos CDRP n°5).

**ELLIPSOÏDE** : figure engendrée par la rotation d'une ellipse autour d'un de ses axes.

**GEODESIE** : science de la mesure des dimensions et de la forme de la terre.

**ECHELLE** : rapport de réduction entre la surface d'un terrain et la carte correspondante. Exemple 1/25000 : 1 centimètre sur la carte représente 25000 centimètres (250mètres) sur le terrain.

**UTM** : Universal Transverse Mercator (Projection transversale de Mercator).

**GPS** : Global Positioning System (Système de positionnement global).

**ED 50** : European Datum 1950. Système géodésique utilisé pour les cartes françaises.

**GMT** : Greenwich Mean Time. Heure universelle au méridien de Greenwich. Remplacé par UTC Universal Time Coordinate.

**NTF** : Nouvelle Triangulation de France.

**RGF** : Réseau Géodésique Français.

**WGS 84** : World Géodésic System 1984. Système géodésique mondial. Utilisé par le système GPS.

André COUTIER.

## LE PETIT COIN DE L'ANIMATEUR



## JOURNEE DES ANIMATEURS

AGENCOURT  
15-16 OCTOBRE 2005

### VALIDATION DES ACQUIS DES BENEVOLES POUR LA DELIVRANCE DU BREVET FEDERAL

La VAB (Validation des Acquis au Brevet fédéral) concerne les animateurs titulaires d'un BNS recyclé ou d'une AFPS datant de moins de 3 ans et justifiant d'au moins 5 ans d'encadrement de randonnée pédestre, souhaitant obtenir le brevet fédéral d'animateur de randonnée par validation de leurs acquis et expériences.

Pour obtenir le Brevet Fédéral, ils doivent déposer un dossier de candidature, suivre le module de formation "Responsabilité, sécurité, assurance", satisfaire à l'évaluation des compétences de l'animateur, animer 5 à 10 jours de randonnée dans l'année qui suit l'évaluation et rédiger un rapport.

Le dispositif est mis en place par la Commission Régionale Formation, avec la collaboration du président d'association, dans le respect du cahier des charges national. Après deux sessions expérimentales à l'automne, le dispositif fonctionnera jusqu'à la fin de l'année 2008.

**Au-delà, il n'y aura plus de validation d'acquis et expériences.**

Coût de la formation et de l'évaluation : 250 € par personne.

Renseignements complémentaires : Jean Lalouette 03-80-30-38-64

Ce WE de formation continue s'adresse à tous les animateurs diplômés BF. Depuis l'an passé, un WE tous les 5 ans au minimum est désormais obligatoire pour conserver son brevet fédéral.

Le **samedi**, vie fédérale, petites mises à jour des connaissances (AFPS, météo, orientation...).

Le **dimanche**, formation thématique : "**Sur les traces des abbayes**". Les animateurs diplômés qui ne recevraient pas un courrier personnel d'information sont priés de contacter Jean Lalouette au 03-80-30-38-64.

S'il reste des places disponibles, les animateurs non diplômés pourront participer à ces 2 journées conviviales.

Brevet d'animateur de randonnée 4 au 11 juin 2005 au Meix de Chaux (Nièvre). Il reste des places. Contactez vite le 03-80-30-38-64